



Geneviève GOSSELIN-FLEURY
Députée de la Manche, 4^{ème} circonscription

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Pierre MARHIC
Président de l'ANVVEN
7 rue du Moulin du Rufa
29820 BOHARS

Paris, le 4 août 2015

Réf : GGF/RB/120/2015

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 20 juillet 2015 concernant le sort des victimes des essais nucléaires. Je vous en remercie.

Comme vous le savez, le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires a beaucoup évolué, sous l'impulsion des parlementaires de la majorité, grâce à la loi de programmation militaire 2014-2019 promulguée le 18 décembre 2013. Ainsi, l'article 53 a transformé le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), structure dépendant initialement du ministère de la Défense, en une autorité administrative indépendante. Les crédits du CIVEN (10 millions d'euros en 2014) sont désormais inscrits au budget des services généraux du Premier ministre, et non plus au sein de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Aussi ne peut-il plus faire l'objet de modifications au sein des actualisations des lois de programmations militaires, dont la trajectoire financière ne concerne que les missions « Défense » et « Anciens combattants, Mémoire et Liens avec la Nation ».

Cela étant, les députés socialistes, républicains et citoyens restent vigilants quant à la mise en œuvre de la totalité des réformes touchant au CIVEN. Ainsi, Mme Patricia Adam, Présidente de la Commission de la Défense nationale et des forces armées, et M. François André, membre titulaire de la Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires, ont pris l'initiative d'intervenir auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droites des femmes, à qui revient la présidence de la Commission consultative, afin que celle-ci se réunisse rapidement et puisse donner son appréciation du nouveau dispositif. En effet, sans cette première appréciation, il est difficile de réfléchir à d'éventuelles modifications législatives – qui ne sauraient, comme expliqué plus tôt, avoir pour véhicule une loi de programmation militaire ou l'une de ses actualisations.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.


Geneviève GOSSELIN-FLEURY

Assemblée nationale – 126, rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07
Tél : 01 40 63 68 06

E-mail : ggosselin@assemblee-nationale.fr
www.genevieve-gosselin.org